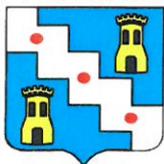


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

## Mairie de CHEVINAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2 - Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Catherine DUCROUX, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Françoise LEMERLE pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Emmanuelle SECCIA pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Florian DOUHERET, Sophie DOURS.

**Date de convocation** : 19 janvier 2024

### **OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer les devis pour la réfection des enduits de l'Église

Après consultation de plusieurs entreprises, Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise **Hervé MARTINEAU** qui répondent aux préconisations formulées par les techniciens de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Fondation du Patrimoine :

- Phase 1 : Piquage des enduits des façades nord et sud de l'Église, sur une hauteur de 2,20 mètres, pour un montant de **9367,68 €**,
- Phase 2 : Fin du piquage et des enduits à la chaux et divers maçonnerie, pour un montant de **94 063,92 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ces devis et de régler les factures afférentes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise **Hervé MARTINEAU** et à régler les factures afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture